

N°459 - MAI 2026 - 9,90 €

Le Journal des Entreprises

NOUVELLE-AQUITAINE

www.lejournaldesentreprises.com

L'enquête

**L'ESSOR DU CLOUD
SOUVERAIN DANS
LES ENTREPRISES**

DEUX-SÈVRES

**Poujoulat nourrit la
flamme du rebond**

Damien Havard,
PDG d'HDF.

LOT-ET-GARONNE

**Le groupe agroalimentaire
Kinoak investit dans le bio**

GIRONDE

**Nouvel actionnaire pour
les eaux Abatilles**

VIENNE

**SLS Actiparc veut
réhabiliter le sites des
ex-Fonderies du Poitou**

GIRONDE

**HYDROGÈNE DE FRANCE
devient enfin opérationnel**



© D.P.

L'essor du **cloud souverain** dans les entreprises

➤ Depuis le retour de Trump à la présidence des États-Unis, l'intérêt porté au cloud souverain, français ou européen, a été décuplé. Éviter les risques d'espionnage industriel, réduire les dépendances technologiques et économiques vis-à-vis des géants américains comme Google, Amazon ou Microsoft... : les raisons sont multiples. Reste à bâtir une offre européenne à la hauteur des enjeux.



80% des produits, services et infrastructures numériques utilisés en Europe sont fournis par des acteurs étrangers.

Un scénario de politique fiction a récemment marqué les esprits : Donald Trump annonce interdire aux entreprises américaines de la tech - dont Microsoft, Google, Amazon, Meta et Apple - de continuer à fournir leurs services au Danemark. Et déclare que les États-Unis lèveront cet embargo en échange de la vente du Groenland... Ce scénario est signé Henri d'Aggrain, délégué général du Cigref, une association qui réunit de grandes entreprises et administrations autour des questions numériques. Jugeant lui-même ce scénario extrêmement peu probable, l'auteur de ces lignes vise surtout à éveiller la réflexion sur les « dépendances technologiques » vis-à-vis des États-Unis, « et leurs conséquences économiques ou géopolitiques ».

Il faut dire que le chiffre est édifiant : environ 80 % des produits, services et infrastructures numériques utilisés en Europe sont fournis par des acteurs étrangers, selon le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne.

L'EFFET TRUMP

Rien de nouveau, derrière ce chiffre cité par l'ancien président de la Banque centrale européenne. Mais le risque d'une telle dépendance est monté en flèche avec le retour au pouvoir de Trump à la présidence des États-Unis. Et de sa politique surréaliste.

« Donald Trump est notre meilleur commercial aujourd'hui », confie un cadre d'une PME française experte des services cloud, qui dit discuter actuellement avec un grand groupe français sur un possible rapatriement de données dans l'Hexagone. Une déclaration « en off », car peu nombreux sont les dirigeants à s'exprimer sur ce sujet. Comme l'a fait le PDG de

TotalEnergies, Patrick Pouyanné : « Quand je dois faire des choix de cloud et que je dois choisir entre Amazon, Microsoft ou Google, je ne suis pas très à l'aise », a-t-il déclaré au forum InCyber l'an dernier. Avant d'appeler de ses vœux l'émergence d'un « cloud européen » et d'un régulateur unique pour les 27 pays de l'UE.

SE PROTÉGER CONTRE L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL

L'enjeu est de taille. Car, outre le scénario peu probable d'une coupure de services ou « kill switch » généralisé, d'autres risques existent. À commencer par l'espionnage industriel. Les fuites de données au moyen de lois dites extraterritoriales comme le Cloud Act ou le Foreign Intelligence Surveillance Act (Fisa), constituent un risque bien réel pour les entreprises.

« La loi Fisa permet aux services de renseignement américains d'accéder de manière secrète mais légale, et de façon massive, aux données des personnes physiques ou morales étrangères, lorsqu'elles sont détenues par une entreprise de droit américain, résume Henri d'Aggrain. Une législation comparable existe aussi en Chine. »

PDG de Cheops Technology (750 salariés), acteur girondin du cloud et de la cybersécurité, Nicolas Leroy-Fleuriot abonde dans le même sens. « Le Cloud Act intime l'ordre aux opérateurs de cloud américains comme Amazon, Google et Microsoft de dévoiler les données de n'importe quelle entreprise hébergée chez eux, si un juge ou une agence de renseignement estime qu'il y a un risque pour la sécurité des États-Unis. Et la concurrence économique est considérée comme telle, détaille-t-il. Nous aurons des affaires d'espionnage industriel retentissantes dans les années qui viennent », prédit-il. En France, une prise de conscience de l'importance d'un cloud souverain semble se dessiner face aux mastodontes américains... Reste à définir le terme « cloud souverain », pour lequel il n'existe ni définition juridique, ni label officiel. Que ce soit à l'échelle française ou européenne.

UN 100 % MADE IN EUROPE HORS DE PORTÉE

« Sur la souveraineté, il y a autant de définitions que de personnes à qui vous posez la question », commente Sébastien Lescop, DG de Cloud Temple (350 salariés, près de 60 M€ de CA). Il y a quelques années une note de l'État français évoquait certes un hébergement et traitement des données physiquement réalisés dans

Airbus a lancé un appel d'offres auprès des fournisseurs d'hébergement européens, avec des infrastructures installées en Europe, afin de pouvoir exploiter une partie de ses données sensibles.



© ADRIEN DASTÈ

les limites du territoire national, par une entité de droit français et en application des lois et normes françaises. Mais la définition peut s'enrichir ou varier selon les acteurs. « La souveraineté au sens strict exigerait que tout soit 100 % français », estime Paul Collignon, chargé de mission à l'Alliance Française des Industries du Numérique. Un but inatteignable aujourd'hui pour la France, rappelle-t-il. « Seule la Chine est aujourd'hui capable d'opérer l'ensemble de la chaîne, de l'extraction du minerai jusqu'à la création du logiciel en passant par la fabrication des serveurs, des puces... », acquiesce Stanislas de Rémur, membre du comex du syndicat des professionnels du numérique Numeum. « Parler de cloud souverain n'a pas de sens ! Il faut plu-

tôt parler d'un cloud au service de la résilience des entreprises européennes », s'agace de son côté Henri d'Again.

De fait, les experts se focalisent aujourd'hui sur la notion de « cloud de confiance ». Terme pour lequel, il existe a contrario une certification française faisant autorité : SecNumCloud. Proposée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), cette qualification impose notamment des garanties de cybersécurité, la localisation des données dans l'UE, un prestataire européen en termes de siège social et de capitalisation, ou encore qu'en cas de recours à des fournisseurs ou sous-traitants non européens ceux-ci n'ont aucun accès aux données des clients. 1 200 points de contrôle sont vérifiés in situ par un évaluateur indépendant, sous contrôle de l'Anssi pour obtenir la qualification. « Les offres qualifiées SecNumCloud sont sans le moindre doute souveraines, entre guillemets », estime le DG du gendarme français de la cybersécurité, Vincent Strubel.



© CHRISTOPHE RABINOVICI

« L'Europe a fait le choix de dépendre quasi intégralement des États-Unis pour ses services numériques. Nous avons eu tort. »

Stanislas de Rémur, membre du comex du syndicat Numeum

AIRBUS LANCE UN APPEL D'OFFRES À 50 MILLIONS D'EUROS

Récemment, des entreprises ont évoqué publiquement leur besoin en cloud européen sécurisé. Airbus a ainsi lancé un appel d'offres d'une valeur estimée de 50 millions auprès des fournisseurs d'hébergement européens, avec des infrastructures installées en Europe, afin de pouvoir exploiter une partie de ses données sensibles (actuellement hébergées en interne) sur le cloud à l'avenir, rapporte le journal Les Échos. « C'est le seul moyen de nous protéger des lois extraterritoriales, en particulier américaines, ou contre le risque que quelqu'un, dans un Bureau ovale, puisse exiger de notre fournisseur d'hébergement, qu'il nous



prive d'accès à nos applications et à nos données», commente Catherine Jestin, directrice de l'information et du digital du groupe.

Le risque qu'un partenaire américain coupe ses services pour des raisons géopolitiques a aussi été un déclic pour la Caisse des Dépôts (CDC), qui a décidé de repenser en profondeur sa stratégie numérique. Le bras armé de l'État en matière économique a opté pour un mix entre cloud public, cloud de confiance et data center interne, en fonction du caractère critique des applications. Et travaillé en lien avec Sopra Steria et Oodrive, entre autres. Avec notamment de gros enjeux autour de l'IA...» Nous avons décidé de lancer de nouvelles solutions autour de l'IA que nous souhaitons souveraines, indique Arnaud Martin, directeur des risques opérationnels, cyber et contrôle du groupe. Nous déployons l'IA de Mistral sur des solutions SecNumCloud françaises»

« LA DEMANDE S'ACCÉLÈRE »

Y a-t-il un réel essor de la demande ? « La demande s'accélère, à la fois pour réinternaliser le cloud chez le client ou chez un opérateur français mais aussi pour identifier les tentatives d'intrusion », observe Nicolas Leroy-Fleuriot, du côté de Cheops Technology. « On sent clairement un mouvement.

Il y a quelques années toutes les entreprises mettaient leurs données dans les grands fournisseurs de cloud : Microsoft Azure, Amazon Web Services, OVH, Outscale... Désormais, elles font le tri entre ce qui doit être hébergé dans ces clouds, ou dans un cloud de confiance, voire en interne. C'est ce qu'on appelle le cloud hybride », répond Stanislas de Rémur, par ail-



© CAROLINE ANSART

« Nous aurons des affaires d'espionnage industriel retentissantes dans les années qui viennent »

Nicolas Leroy-Fleuriot, PDG de Cheops Technology

leurs dirigeant de la société Oodrive. Toutes les entreprises sont-elles concernées de la même façon ? Des secteurs comme la défense, l'aéronautique, l'énergie, la santé et la banque sont concernés. En particulier, les entreprises classées « opérateurs d'importance vitale » par l'État, jugés indispensables à la survie de la nation.

« Néanmoins, il ne faut pas tomber dans l'excès. Toutes les données des entreprises et des Français ne sont pas sensibles et critiques », tempère Sébastien Lescop, de Cloud Temple. Cette société française, dont 100 % des produits sont qualifiés SecNumCloud, travaille notamment avec Naval Group, Suez, l'Apave et le groupe Avril. « Actuellement, 20 % de notre chiffre d'affaires provient de clients qui exigent cette quali-

PLUS D'UNE ENTREPRISE SUR DEUX SE DÉCLARE CONCERNÉE PAR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Les entreprises sont de plus en plus conscientes des enjeux liés au cloud. Selon le dernier baromètre du Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (Cesin), réalisé en janvier 2026 par Opinion Way, « la souveraineté est devenue un enjeu de gestion du risque ». Le Cesin, qui représente les responsables de la cybersécurité de 1200 sociétés, ajoute que « plus d'une entreprise sur deux se déclare concernée par les enjeux de souveraineté numérique et de cloud de confiance ». L'enquête a été réalisée auprès de grandes entreprises (40 %), d'entreprises de taille intermédiaire (43 %)



© MOMIUS

Pour 63 % des responsables de la cybersécurité, les enjeux de souveraineté et de cloud de confiance sont une préoccupation.

et de TPE-PME (17 %). Pour 63 % des responsables de la cybersécurité, les enjeux de souveraineté et de cloud de confiance (un cloud qui offre par exemple des garanties cybersécurité, d'hébergement de données par un prestataire français ou euro-

péen, etc.) sont une préoccupation au sein de leur entreprise, contre 52 % un an auparavant. L'hébergement des données soumis à des lois extraterritoriales y compris en France et en Europe est même identifié comme un risque fort par 48 % des

membres du Cesin interrogés. L'an passé, ce risque était mentionné par seulement 34 % des entreprises. Le baromètre indique aussi que la souveraineté ne se résume pas à la nationalité des outils utilisés. Les capacités des entreprises à maîtriser leurs dépendances, à négocier leurs contrats, à auditer leurs fournisseurs et à reprendre la main sur leurs données en cas d'incident sont aussi des enjeux. Les « clauses contractuelles difficilement négociables » sont ainsi le risque fort le plus identifié par les entreprises (52 %), devant l'enjeu des lois extraterritoriales.

Mélanie Longuet Waterlot

fication, constate-t-il. Dans le reste des cas, ce n'était pas un prérequis des appels d'offres.»

UN RISQUE FINANCIER

La question de l'indépendance technologique - et économique - pourrait davantage encore fédérer les entreprises. La situation génère des risques financiers. « Quand vous n'avez qu'un seul fournisseur, vous pouvez subir des hausses de prix très importantes », souligne Stanislas de Rémur. On l'a vu avec Microsoft qui a augmenté ses prix de parfois 25 % pour 2026. « Des hausses ont été annoncées pour les clients entreprises sur les abonnements à Microsoft 365 et Office 365 notamment. L'expert appelle à « diversifier, les sources d'approvisionnement », à la manière dont les États et les entreprises européennes de l'énergie ont réduit leur dépendance au gaz et pétrole russes. « C'est pareil pour le numérique. On s'est focalisé sur une seule source d'approvisionnement, en faisant le choix de dépendre quasi intégralement des États-Unis. Nous avons eu tort, commente-t-il. L'Europe doit faire émerger des entreprises du numérique fortes, essentielles à son économie. »

264 MILLIARDS, LE COÛT DE LA DÉPENDANCE AUX USA

Et cette dépendance technologique de l'Europe a un coût. En 2025, la dépendance numérique en matière de logiciels et de services cloud BtoB a été évaluée à près de 264 milliards d'euros, selon une étude du cabinet Asterès pour le Cigref. En captant ne serait-ce que 15 % de cette manne, l'Europe « créerait près de 500 000 emplois » ajoute l'association. « Est-ce qu'il est bien raisonnable que quasi tous les services numériques réalisés aux États-Unis ?, interroge Henri d'Agrain. Dans une économie avancée, ne pas disposer de sa propre industrie du numérique, c'est se condamner à mourir. »

Reste à bâtir une offre européenne à la hauteur des enjeux. Ce qui n'est pas encore le cas. L'avionneur Airbus n'a ainsi pas l'assurance de réussir son pari. Catherine Jestin confiait récemment à l'Usine digitale que les chances de trouver le prestataire européen souhaité étaient de 80 %.

FAVORISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Des voix s'élèvent aujourd'hui pour résoudre l'équation. Dont celle de l'ESTIA, la nouvelle alliance européenne dédiée au cloud souverain. Née fin 2025, elle réunit une dizaine de poids lourds, dont Airbus, Dassault Systèmes, Deutsche Telekom, Telecom Italia, OVHcloud ou Sopra Steria. Ses revendications ? Une définition claire du cloud souverain dans la loi européenne incluant notamment localisation des données dans l'UE et mesures de protections contre les législations extraterritoriales. Mais aussi une politique stratégique de commande publique pour soutenir les services européens de cloud souverain.

D'autres aimeraient même aller plus loin. Et soutenir la demande des entreprises. « C'est important mais ça reste symbolique. En France, le budget IT de l'État est de l'ordre de 4 milliards d'euros, une goutte d'eau, estime Henri d'Agrain. En comparaison, à elles seules,

L'ESSOR DES DATA CENTERS RÉSISTERA-T-IL AUX OPPOSITIONS ?



© SHOCK

Les projets de data centers se multiplient en France. Les oppositions aussi.

Ce sont 109 milliards d'euros d'investissements qui ont été annoncés l'an dernier pour la création de data centers en France mais seront-ils acceptés par les riverains ?

Plusieurs projets ont déjà suscité des oppositions comme à Wissous dans l'Essonne où le data center de la société américaine CyrusOne pour AWS fait l'objet d'une mobilisation depuis plusieurs années. L'entreprise a été attaquée par un collectif dont France Nature environnement. Accusée de « saucissonner » le projet pour échapper aux contraintes d'évaluation environnementale et de consultation publique, CyrusOne a obtenu de gain de cause. La justice administrative a en effet validé le morcelage, tout en précisant que si le site dépasse les 50 MW, une autorisation environnementale devra être demandée. Les associations n'ont pas dit leur dernier mot et vont porter l'affaire devant le Conseil d'État.

Les procédures administratives sont souvent jugées trop longues par les professionnels. Mais ces

dernières pourraient être modifiées par le projet de loi de simplification de la vie économique, qui prévoit de qualifier certains data centers de projet d'intérêt national majeur. Ce statut permet notamment de transférer le pouvoir d'autorisation d'urbanisme aux préfets ou encore d'être prioritaire pour le raccordement à l'électricité.

DES OPPOSITIONS PARTOUT EN FRANCE

Cette affaire n'est pas isolée. À Marseille, des opposants s'organisent face à la multiplication des data centers sur le site du Grand port maritime. Près de Valence, l'implantation d'un supercalculateur piloté par la start-up Sesterce a suscité l'inquiétude des écologistes. Pour tous ces sites, les opposants pointent les enjeux environnementaux liés à ces installations : consommation d'eau, d'électricité et rejet de chaleur. Selon l'Ademe, la consommation d'électricité des data centers pourrait être multipliée par 3,7 en 2035. Dans le cas où la tendance actuelle perdurerait.

Mélanie Longuet Waterlot

quatre banques - Crédit Agricole, BNP Paribas, BPCE et Société Générale - dépensent cinq fois plus que l'État. » Pour le délégué général du Cigref, une définition européenne pourrait ouvrir la voie à un dispositif d'incitation fiscale sur le continent, pour une entreprise qui déciderait de protéger ses données sensibles dans un cloud de confiance, auprès entreprise européenne labellisée. Un moyen de créer une véritable impulsion pour la filière.

Florent Godard et Mélanie Longuet Waterlot